

Selon les versets et les hadiths, quels sont les actes qui ? annulent les bons actes appréciés

<"xml encoding="UTF-8?>

Selon les versets et les hadiths, quels sont les actes qui annulent les bons actes appréciés ?

Question

Selon les versets et les hadiths, quels sont les actes qui annulent les bons actes appréciés ?

Résumé de la réponse

Dans le coran et les hadiths, la foi en Dieu l'éloignement de toute idée d'associer Dieu ou de toute autre chose, l'apostasie sont considérés comme les conditions élémentaires pour l'acceptation des actes c'est-à-dire des conditions sans laquelle les bons actes ne sont pas acceptés. En ce qui concerne les facteurs tels que l'abandon de la prière, le fait de se venter d'avoir fait des actes biens le fait de ne pas accepter tel quelle les événements qui se produisent...qui détruisent nos actes et que nous allons développer dans la réponse détaillée.

Sa racine remonte dans la faiblesse le manque de conviction. Si nous préservons notre foi, nous arriverons également à préserver nos bons actes.

Réponse détaillée

On désigne dans le coran par « Habb Ahmal ou Boutlan » les péchés qui détruisent les bons actes appréciés raison pour laquelle avant d'éplucher la question, il importe d'abord de donner une signification à l'expression « Habb » ensuite expliquer les cas sur lesquels elle s'applique dans le coran et les hadiths, ensuite nous soulignerons l'importance de préserver les bons actes.

Signification de « Habb » le terme arabe « Habb » signifie annulation d'un acte ou le fait qu'il perde sa valeur. Il est écrit dans le dictionnaire Sihahou louga : « Son acte a été annulé c'est-à-dire a perdue sa valeur ».[1] Il est également écrit dans Misbah ul Mouni : « ses actes ce sont annulés » en d'autres termes son acte s'est dégradé et s'est détruit.[2]

Dans le coran et les hadiths, certains actes inappréciés l'annulation et la destruction des bons actes nous allons analyser cela à partir du coran et des hadiths.

A – Le mot « Habt » et ses dérivés ont été utilisés seize fois dans le coran à côté desquels on précise les actes qui entraînent la destruction des bons actes. Nous citons ici quelques cas seulement :

1 – La mécréance et l'idolâtrie

a- « Quiconque mécroit (à la religion islamique) ses actes seront détruits et le jour du jugement il sera parmi ceux qui regretteront ».[3]

b- « Il n'est pas convenable que les idolâtres viennent édifier les mosquées de Dieu alors qu'ils sont témoin de leur propre impiété. Les actes de ce groupe sont vingt et ils demeureront éternellement dans le feu »[4]

Nous constatons dans ces deux versets que l'idolâtrie et la mécréance sont deux facteurs qui entraînent l'annulation des actes des idolâtres et des mécréants.

2 – L'hypocrisie

Ceux qui ont cru disent : « Est-ce bien ces hypocrites qui jurent fermement qu'ils sont avec vous ? (pourquoi est-ce que leurs actes sont arrivés à ce niveau ?) (Oui leurs actes ont été détruits et ils sont parmi ceux qui regrettent »[5]

a-Renier les signes de Dieu et le jour de résurrection

« Ceux qui rejettent les signes de Dieu et renient le jour du jugement, leurs actes sont détruits, ne devait-on pas les récompenser par rapport à ce qu'ils ont fait ?[6]

b- Habte dans les hadiths

1- Abandonner la prière sans aucune raison ni à cause de la maladie

Obeyd ibn Zourara dit : « J'ai demandé l'imam Sadiq (as) au sujet du commentaire du verset : « Quiconque mécroit à la foi (l'islam) ses actes seront détruits »[7], l'imam répondit c'est celui qui abandonne le comportement qu'implique la profession de foi qu'il a prononcé. Je demandai alors : « Quel est le niveau qui signifie qu'on a abandonné cet acte ? S'agit-il d'abandonner le tout ? L'imam répondit ; parmi ceux, il y en a par exemple ceux qui volontairement sans aucune

raison abandonnent la prière »[8]

2 – Accomplir un acte avec doute en ce qui concerne les fondements de la religion

L'un des compagnons de l'imam Sadiq (as) nommé Moufazzal dit avoir entendu l'imam dire ceci : « Quiconque nourrit le doute et reste ferme par rapport à ce doute Dieu annule ses actes car les arguments de Dieu sont des arguments évidents »[9]

Expliquant le hadith, Allamah Mohammad Baqir Majelisi déclare : « Pour celui qui est capable d'atteindre la certitude, il ne lui est pas du tout permis d'avoir les doutes en ce qui concerne les fondements de la religion. Il ne doit pas douter dans la mise en application des actes reliés aux fondements de la religion cela signifie alors que les arguments de Dieu sont clairs et évidents toute personne qui cherche une preuve ou un argument en ce qui concerne les fondements de la religion, arrive à la certitude et une fois arrivé à la certitude, il n'y a plus de place pour le doute »[10]

3 – La femme qui dit à son mari : « Je n'ai vu de toi rien de bon »

Certes dans la relation du couple Dieu donne beaucoup de récompenses à la femme par rapport à la femme par rapport aux nombreux efforts qu'elle fournit dans le fonctionnement de la famille tel que s'occuper de la maison, le nettoyage, la cuisine, veiller sur les enfants même comme ce ne sont pas obligatoires. Mais les récompenses de ces actes s'annulent si la femme accompagne tout ses actes qu'elle fait par des propos u genre à torturer son mari que si ce n'était pas moi les choses ne marcheraient dans cette maison, c'est grâce à moi que cette maison fonctionne. Dans un hadith de l'imam Sadiq (as) il est écrit : « toute femme qui dit à son mari : tu ne fais rien de bon perds complètement les récompenses de ses actes »[11]

4 – Renier la succession d'Ali (as)

Abou Hamza dit avoir entendu l'imam Baqir (as) commenter ce verset : « Quiconque renie la foi verra ses actes annulés et il sera parmi ceux qui regretteront le jour du jugement : « l'explication du fond de ce verset renvoie à ceux qui mécroient et rejette la succession du prince des croyants car la foi ici signifie Ali ibn Abou Talib »[12]

A partir de tout ce que nous avons dit, on comprend que l'annulation des actes ne concerne pas une catégorie particulière de bons actes. Tous les actes de la vie y sont compris que ce soit les actes individuels que ce soit les actes collectifs que ce soit les actes relatifs aux convictions religieuses ou à la morale. Etant donné que l'annulation est confrontée au terme mécréance, il est approprié ici d'apporter une petite explication autour de ce terme. De la même manière que les bons actes disparaissent si on les accompagne des mauvais actes. Les mauvais actes et les péchés également ne disparaissent aussi lorsqu'on accomplit les bons actes et parfois même, ces mauvais actes se transforment en de bons actes et en récompense lorsqu'on fait ce qui est bien. Nous apportons ici quelques exemples.

1 – L'accomplissement des prières obligatoires

« Accomplir la prière au début au de la journée et lorsque la nuit arrive car les bons actes viennent effacer les mauvais »[13]

2 – Eviter les grands péchés ou péchés graves

a- « si vous vous détournez des grands péchés qui ont été interdit, vos mauvais actes seront effacés »[14]

b – « Ceux qui évitent de commettre les péchés graves et abominables Dieu couvrira leurs mauvais actes et ils leurs pardonnera »[15]

Vue l'importance de l'éducation qui fait en sorte que l'homme conserve ses bons actes dans la vie il est important d'évoquer l'importance de mener une telle vie.

Faire les efforts pour conserver les bons actes apparait dans le coran et hadiths comme l'une des questions relatives aux actes de l'homme. Dans le cas contraire, i peut arriver que nos bons actes ne produisent pas de résultat escompté. Dans un hadith du messenger de l'islam faisant allusion aux mérites des Tasbihat ul abba (les quatre invocations de louanges) : « Dieu plante un arbre au paradis pour chaque nombre d'invocation de rappel que le croyant prononce. Quelqu'un réagit ainsi : cela signifie que nos arbres sont innombrables au paradis ? Le messenger répondit : « Oui, mais faites attention de ne pas envoyer le feu et les brûler avec. Puis le messenger lu ce verset : « O^ ceux qui avaient cru, obéissez à Dieu et au prophète et

[1] - Asiha de Ismaïl ibn Imar Jouhari, page 1118, Darul ilm Beyrouth, 1990.

[2]- Al Misbah ul Mounih, Ahmad ibn Mohammad Al Fayoumi, page 118.

[3] - Sourate Ma'ida: 5

[4] - Sourate Tawba: 17

[5] - Sourate Ma'ida: 53

[6] - Sourate Ara'af: 147.

[7]- Sourate Ma'ida: 5

[8] - Al Kafi, Mohammad ibn Yakoub Koleiny : vol 2, page 387, hadith 12, Darul koutoub ul islamiyya Téhéran, 1465 hégires solaires.

[9] - id, vol 2, page 400, hadith 8.

[10]- Mirhatul oukoul, Mohammad Baqir Majelisi, vol 11, page 186, Darul koutoub ul islamiyya Téhéran, 1404 hégires lunaires.

[11] - Wasa'il ul shia, Mohammad ibn Hassan Horr Amili, vol 20, page 162, hadith 7, Mo'assassa Ahl-ul-bayt, Qom, Hégires lunaires.

[12]- Behar ul Anouar, Mohammad Baqir Majelisi, vol 35, page 369, hadith 14, Mo'assassa al wafa Beyrouth, 1404 hégires lunaires.

[13]- Sourate ul Houd : 114

[14] - Sourate Nisaa : 31.

[15] - Sourate Najm : 32.

[16] - Al Amali, Mohammad ibn Ali Sadouq, vol 1, page 607, les éditions librairie islamique,
.Téhéran, 1262 hégires solaires